

désolation par la longue liste des décès qu'ils recensent et qui frappent jeunes et moins jeunes indistinctement. Le vieux curé Durif dénombre quatre vingt douze décès qu'il ne prend même plus la peine d'identifier correctement tant les cérémonies se succèdent et se bousculent de manière inconcevable. Il doit officier jusqu'à trois fois par jour et, du nourrisson au vieillard, toutes les tranches d'âge sont concernées,

Cette saignée, qui n'a pas épargné les vigneron, n'a pas manqué de générer des difficultés de tous ordres en désorganisant l'économie de la paroisse comme le soulignent les taillables de Juliéna. Sans atteindre, loin s'en faut, dans l'enceinte du château de la Roche, un degré de gravité comparable, on peut se demander si cet épisode en fauchant une partie significative de ses forces vives n'aura pas affecter durablement la comptabilité du domaine fragilisée par des acquisitions dispendieuses. En définitive, notre seigneur en ne se ménageant pas une poire pour la soif n'aurait-il pas eu plus grands yeux que grand ventre et mis en danger l'avenir de l'équilibre financier de son patrimoine foncier ?

C'est ce que nous laisse à comprendre la lecture de l'acte du 6 janvier 1711 quand Jacques Dumont le Jeune, conseiller de son altesse sérénissime le duc du Maine¹, prince souverain de Dombes, apure une partie de ses dettes envers Claude Janin en lui transportant des sommes qui sont dues à son aïeul par celui de Georges Antoine. Le montant en question n'est pas insignifiant: on parle de six milles livres dues par Aymé Charrier à Dumont² Létan, notaire à Jullié pour des recouvrements fait en son nom sur la communauté de la ville de Saint Chamond.

Le point d'orgue des déboires financiers de notre héros est l'acte du 21 septembre 1712 qui enfonce le clou et nous fait deviner à quel point Georges Antoine s'est laissé enliser dans des dettes aussi lourdes qu'anciennes. Entre autres et pour ne citer qu'elles, les sommes qu'il doit au sieur de Chateauthier, Louis de Foudras, on parle de 65 000 livres, pour l'achat de la seigneurie de Chénas. Quant à la légitime de Guillaume son oncle qui est revenue par héritage à sa tante Gabrielle, il est question ici de 14 000 livres.

Tous ces créanciers se heurtant au mur de l'insolvabilité de Georges Antoine remettent leurs créances à Claude Janin bien connu dans nos parages comme banquier des petits et des grands et passé maître en

1 Pour avoir voulu épouser le comte de Lauzin contre l'avis de son royal cousin, la Grande Mademoiselle fut contrainte de céder sa principauté souveraine de Dombes au duc du Maine, bâtard légitimé de Louis XIV. Arrêté en 1671, le comte fut conduit par d'Artagnan et cent de ses mousquetaires à Pignerol où croupissait l'infortuné Fouquet. Il en ressortit dix ans plus tard contre la promesse de la princesse de céder sa principauté.

2 Le grand-père de Dumont le jeune